

Le Madriniacus
7, rue de la Cure (*ferme de la cure*)
21150 MARIGNY le CAHOUET
Camping rural déclaré non classé
De gestion privée

Règlement intérieur

Cadre juridique :

Camping rural, non classé, de gestion privée. Le propriétaire met à disposition un emplacement pour séjourner en camping et des prestations selon les descriptions ci-dessous.

L'utilisateur en séjournant une nuit minimum accepte les lieux en leur état ainsi que le présent règlement. Il autogère son séjour sous sa seule responsabilité civile et pénale avec les équipements mis à sa disposition et selon un protocole verbal défini à son accueil avec le propriétaire.

A aucun moment un dédommagement ne pourra être réclamé si l'offre ne correspond pas à l'idée que l'utilisateur s'en était faite au préalable.

Conditions d'accueil :

Camping exclusivement réservé aux utilisateurs itinérants non motorisés (randonneurs pédestres ou cyclistes) *vélos électriques tolérés*

Ouverture de mi avril à début octobre sur réservation obligatoire au préalable : 06 86 98 96 85 ou madriniacus@orange.fr

Animaux : Aucun animal ne peut être admis même attaché, sauf chien d'aveugle.

Durée maximum de séjour : 3 nuitées consécutives par personne

Nombre d'emplacements : 6 soit équivalent 20 personnes en simultané

Personne à mobilité réduite : Possibilité de séjour pour personne à mobilité réduite avec accompagnement d'une personne valide sauf si autonomie suffisante (le signaler à la réservation)

Soins infirmiers : Si nécessité de soins, infirmière à proximité (*Le signaler à la réservation*).

Prestations annexes :

Sur place salle hors sac et dortoir si intempérie, douche, atelier réparation vélos, petite cuisine (réchauffage de plats, réfrigérateur, congélation pour glacière). Petit-déjeuner sur demande. Café boulangerie alimentation à 100 m.

Tarifs :

Participation financière par personne et par prestations affichée à l'accueil (ou/et sur demande), taxe de séjour en sus
Le tarif forfaitaire emplacement par personne comprend l'accès aux sanitaires et à l'eau chaude
Les prestations annexes sont facturées selon utilisation

Responsabilités de l'utilisateur

Les mineurs ou majeurs protégés séjournant au camping sont sous l'entière responsabilité du tuteur légal accompagnant.

Il est strictement interdit de s'approcher à moins de 5 mètres du bassin d'eau artificiel et à moins de 10 mètres du rucher se trouvant sur la parcelle.

L'allumage d'un feu est interdit hors zone indiquée par le propriétaire

Les nuisances sonores nocturnes (musique, etc) sont interdites de 22 h. à 7 h.

Aucun utilisateur ne peut s'installer sans l'accord préalable du propriétaire.

*Règlement établi par le propriétaire : Bernard DURUPT
et tacitement accepté par l'utilisateur qui séjourne au minimum une nuit
après en avoir préalablement pris connaissance.*